ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze

Division des ressources humaines départementales
Bureau de gestion du 1er degré public

Affaire suivie par :

Stéphanie Simbert
Tél : 05 87 01 20 57
Mél : stephanie.simbert@ac-limoges.fr

Joël Carenci
Tél : 05 87 01 20 68
Mél : joel.carenci@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 27 août 2026

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles publiques

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs de circonscription

Objet : Constat de rentrée 2026 des effectifs d'élèves dans les écoles publiques du 1er degré.
P.J. : - Fiche d'aide au constat des effectifs
- Fiche d'aide au pilotage des saisies
- Tableau des dates de disponibilité de certaines des fonctionnalités de ONDE V2

Le constat de rentrée des effectifs d'élèves pour l'année scolaire 2026-2027 dans l'application ONDE V2 se déroulera suivant le calendrier ci-dessous. Il convient que les données concernant les élèves soient saisies avec rigueur afin, notamment, de réduire les litiges dans l'application et de permettre la remontée des effectifs réellement constatés dans les délais prescrits. Je vous rappelle, par ailleurs, que le constat de rentrée sert de base au dialogue de gestion et au calcul d'indicateurs de performance.

Constat de rentrée 2026 : le ministère de l'Education nationale a fixé la date du photo-constat au **mardi 15 septembre 2026**.

Je vous precise que les opérations de lancement du calcul des effectifs ainsi que la validation des effectifs par les directeurs ont été supprimées dans ONDE V2. Les effectifs sont désormais pris en compte dès la mise à jour des dossiers des élèves dans ONDE V2.

Je vous rappelle que le constat des effectifs ne prend en compte que les élèves admis définitivement, répartis et possédant un INE.

Dans les premiers jours de la rentrée scolaire, il appartiendra à chaque directeur d'école publique de procéder aux opérations suivantes :

- Mettre à jour la carte d'identité de l'école (nom du directeur) ;
- Finaliser les différentes mises à jour;
- Vérifier que les élèves admis définitifs de l'année précédente et qui sont restés dans l'école ont bien été récupérés, qu'ils possèdent un INE ;
- Réactualiser les données basculées dans le dossier élève si besoin ;

- Terminer les admissions définitives des nouveaux élèves physiquement présents dans l'école et leur répartition : s'ils sont prévus mais **non encore présents**, les laisser en "admis accepté" ou "mis en admissibilité" avec une date prévue d'arrivée et radier ceux qui ne se sont pas présentés à la rentrée ;
- Vérifier que les constitutions de "dossier unique" ont été correctement réalisées : les élèves ayant des fiches administratives en double ont leur demande d'attribution / de vérification d'INE en attente : l'admission définitive est bloquée. Afin que l'élève n'ait qu'un seul et unique dossier, le directeur doit traiter les admissions définitives bloquées pour permettre l'envoi automatique de la demande à la BNIE qui attribue les INE.
- Vérifier régulièrement le retour de l'attribution de l'INE pour les nouveaux présents dans l'école.

ONDE - Données sur fiche de renseignement élève qui doivent obligatoirement être renseignées :

1) les langues vivantes : les directeurs vérifieront que la langue étrangère étudiée en élémentaire ne soit pas l'anglais par défaut si c'est une langue différente ;
2) les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) ;
3) la personnalisation des parcours des élèves bénéficiant du dispositif « Ulis école » ;
4) les classes dédoublées, notamment pour les écoles en REP+.

Il est impératif que les mises à jour des données soient terminées au plus tôt pour permettre l'immatriculation ou la verification des INE avant le 15 septembre 2026, date du photo constat. Il sera cependant possible d'admettre définitivement et de répartir de nouveaux élèves dans ONDE jusqu'au 14 septembre 2026.

Afin de faciliter la prise en main de l'application Onde V2 et de vous accompagner dans son utilisation au quotidien, le ministère met à disposition un manuel et de fiches pratiques « pas à pas », téléchargeables à l'adresse suivante :
https://eduscol.education.gouv.fr/4911/onde-outil-numerique-pour-la-direction-d-ecole

En cas de retard, il est nécessaire de contacter par courriel le gestionnaire de la BNIE à la DSDEN, M. Carenci (mail : joel.carenci@ac-limoges.fr) et, pour tout problème ou difficulté fonctionnelle liés à la saisie du constat dans ONDE, l'ERUN en charge de la circonscription dont l'école dépend.

Pour le directeur académique
des services de l'Education nationale
et par délégation,
le secrétaire général



Jean-François Lévêque